



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marchezais

Par arrêté municipal n° 09/2017 du 08 août 2017, le Maire de Marchezais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du PLU de Marchezais.

Le projet de révision porte sur :

- la mise en conformité pour répondre aux nouvelles obligations législatives et réglementaires ;
- la correction des erreurs antérieures constatées à l'usage de l'actuelle version du PLU ;
- la poursuite des orientations pour mieux assurer la protection du patrimoine urbain et naturel de la commune.

L'enquête publique, d'une durée de 30 jours, se déroulera :

du 11 septembre 2017 au 10 octobre 2017

A cet effet, le 21/07/2017, M. le Président du Tribunal administratif d'Orléans a désigné en qualité de commissaire-enquêteur M. Patrick CHENEVREL, architecte à la retraite.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de révision du PLU sera déposé à la mairie de Marchezais. Le public pourra le consulter et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet, aux heures et jours habituels d'ouverture au public, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Place de la Mairie, 28410 Marchezais ou à l'adresse de messagerie : mairiemarchezais@wanadoo.fr.

Le Maire de commune de Marchezais, responsable du projet de révision du PLU, est à même de répondre aux demandes d'informations.

Le commissaire recevra en mairie de Marchezais les :

- **mardi 12 septembre 2017 de 16 h à 18 h ;**
- **samedi 23 septembre 2017 de 10 h à 12 h ;**
- **mardi 10 octobre 2017 de 16 h à 18 h.**

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pendant un an à la mairie de Marchezais ainsi qu'à la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Le Conseil Municipal de Marchezais est l'autorité compétente pour approuver le projet de révision du PLU.